

Conseil municipal du 4 juin 2018

Le lundi quatre juin deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Roland DEMESMAY, Adjoint au Maire.

Absents excusés et représentés : Mme Virginie AUFFRET, procuration à M. Rémy LUCAS; Mme Françoise BERNARD, procuration à Mme Florence MONNIN; M. Bernard BONNOT, procuration à M. Roland DEMESMAY.

Absents excusés : Mme Véronique LEMESTRE; M. Bertrand ASTRIC.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la réunion du 7 mai 2018 est approuvé.

Mme Christine LAGARDE a été élue secrétaire de séance.

Réhabilitation et extension de la Maison des Loups : approbation du programme, du coût prévisionnel global, choix du maître d'œuvre et autorisation du Maire à signer les marchés afférents à cette opération

>Descriptif sommaire de l'opération

La commune de Boussières souhaite rénover et agrandir la « Maison des loups » dont elle est propriétaire afin d'en améliorer les fonctionnalités et la performance énergétique. Ce bâtiment regroupe les fonctions de salle socio-culturelle, objet des travaux, et de bibliothèque, non modifiée.

Il s'agit notamment de :

- démolir la partie la plus ancienne de la salle (Mille club) datant des années 70, située au-dessus de la médiathèque et d'une surface de 165 m²
- construire à cet emplacement de nouveaux locaux d'environ 273 m²

Le bâtiment actuel verra ainsi sa surface passer de 535 m² à 643 m².

Montant prévisionnel des travaux : 645 000 € HT (valeur 02/2018) comprenant :

- Les travaux de désamiantage et démolition
- La construction des nouveaux locaux de la salle socio-culturelle
- Les travaux extérieurs (réfection de parking)

Les travaux extérieurs et la création d'une salle de réunion de 30 m² permettront d'ajuster le projet au budget en cas de difficultés budgétaires identifiées durant la mission de diagnostic confiée au maître d'œuvre.

Allotissement des marchés de travaux : Lots séparés – 1 tranche de travaux unique.

Resteront autant que possible en fonctionnement durant les travaux :

- Médiathèque située au niveau inférieur
- Partie récente de la salle socio-culturelle, qui sera à isoler de la zone de travaux.

>Montant prévisionnel des dépenses de l'opération HT

L'estimation du montant total de l'opération d'aménagement est de **861 000 € HT**, répartis comme suit :

Montant prévisionnel des travaux y compris taux de tolérance et aléas	710 000 € HT
Montant du marché de maîtrise d'œuvre	54 825 € HT

Montant prévisionnel des autres prestations intellectuelles	39 000 € HT
Montant prévisionnel des frais annexes	57 175 € HT
Total	861 000 € HT

Les dépenses générées seront financées par le budget propre de la Commune de Boussières, ainsi que par diverses subventions : DETR, Effilogis, CAGB

> Calendrier prévisionnel de l'opération :

Sous réserve des validations des différentes étapes de l'opération, le calendrier prévisionnel est de l'ordre de 26 mois :

Principales dates :

Notification marché maître d'œuvre	Juin 2018
Validation DIAG	Juillet 2018
Validation avant-projet définitif	Décembre 2018
Validation DCE	Février 2019
Obtention du permis de construire	Mai 2019
Choix des entreprises	Mai 2019
Début des travaux	Juin 2019
Réception	Mai 2020

Toutefois, le maître d'œuvre sur le point d'être retenu propose un gain de temps sur les études et les travaux permettant d'anticiper la mise en service de quelques mois. Ce point sera à confirmer à l'issue de la mission diagnostic.

> Choix du maître d'œuvre

Missions confiées au maître d'œuvre :

DIA/ESQ	Etudes de diagnostic et esquisse
AVP	Avant-projet sommaire et Avant-projet définitif
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution
EXE	Etudes d'exécution et de synthèse
OPC	L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier

Suite à une procédure adaptée ouverte, 9 candidats ont remis une offre, 3 ont été invités à négocier et remettre une nouvelle offre.

La synthèse de l'analyse des offres figure dans le rapport établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage transmis le 22 mai 2018.

Il est proposé d'attribuer le marché au candidat ad+ architectes designer associés, pour un montant total de 54 825 € HT.

>Mode de passation des marchés

La réalisation de cette opération implique la passation de marchés publics en procédure adaptée (MAPA) soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, pour les prestations suivantes :

- études techniques diverses ;
- marché de contrôle technique ;
- marché de coordination SPS
- marchés de travaux ;
- prestations de publicité et reproduction ;
- assurance dommage-ouvrage
- marchés pour prestations similaires le cas-échéant

Sur proposition de l'adjoint au Maire, et après délibération du Conseil Municipal , à l'unanimité et :

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération du 28 mars 2014 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

- Décide de confier le marché de maîtrise d'œuvre du projet à ad+ architectes designer associés, pour un montant total de 54 825 € HT.

- Acte les crédits 2018 inscrits au budget prévisionnel à hauteur de 20 000 € pour débiter l'opération ;

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet aux budgets des exercices à venir.

- Autorise Monsieur le Maire à :

o lancer les diverses consultations nécessaires afin de donner une suite opérationnelle à ce projet (études techniques diverses, coordination SPS, travaux, frais de publicité et reproduction, assurances).

o signer l'ensemble des marchés afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels s'y référant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du projet, dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cette opération,

o solliciter des subventions auprès des différentes institutions/organismes susceptibles de participer financièrement à l'opération, la commune s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Actualisation de la convention ADS par avenant (Tarifs)

Par délibération du 16/03/2015, la commune de Boussières a adhéré au service commun ADS pour l'instruction de ses autorisations, et a signé avec le Grand Besançon une convention relative à «la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux».

Cette convention, qui lie la commune et la CAGB jusqu'au 31 décembre 2020, précise que « le tarif applicable à chaque acte reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017».

Le Grand Besançon a donc délibéré pour déterminer les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil de Communauté a fait le choix de reconduire les tarifs définis en juillet 2015.

Toutefois, pour assurer une cohérence avec les dispositifs financiers mis en place dans le cadre d'autres services (aide aux communes), une actualisation annuelle basée sur le taux de variation de l'indice des prix à la consommation communiqué par l'INSEE, soit 1,2 % pour 2018, sera appliquée.

Ainsi, il est proposé que la tarification évolue comme suit :

	Coût à l'acte en euros (2015)	Coût à l'acte en euros actualisé pour 2018 (+ 1,2 %)
Autorisation de Travaux (AT- ERP) (0.4)	128	129,50
Autorisation Publicité (Publicité) (0.4)	128	129,50
Certificat d'Urbanisme de projet (Cub) (0.4)	128	129,50
Déclaration Préalable (DP) (0.7) (+ dossiers MH)	224	226,70
Permis de Construire Maison individuelle (PCMi)	320	323,80
PCMi modificatif	0	0,00
Permis de Construire (PC) (- 5 dossiers MH)	960	971,50
Permis de Construire modificatif	0	0,00
Permis d'Aménager (PA)	960	971,50
PA modificatif	0	0,00
Permis de démolir (0.7)	224	226,70

De plus, les conditions de facturation du Forfait Optionnel (FO) n'étaient pas définies dans la convention ADS. Par défaut, le service ADS avait choisi de facturer le FO lors du dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) par le pétitionnaire.

Aujourd'hui, malgré de nombreuses relances envoyées par les Mairies et leurs obligations légales, les pétitionnaires ne déposent pas systématiquement ce document en mairie. Le service ADS ne peut donc pas facturer même si différentes phases du FO ont été effectuées par le service ADS (contrôle de l'affichage, contrôle d'implantation ou constat visuel des travaux terminés...). Aussi, il est proposé de déclencher la facturation du FO lors du contrôle d'implantation ou du constat de la réalisation des travaux par un contrôleur.

Un avenant à la convention entre la commune et la CAGB doit être signé pour prendre en compte ces modifications.

Pour établir ce document, le conseil municipal après en avoir délibéré se prononce par 8 voix pour et 3 voix contre :

- **sur les nouveaux tarifs du service ADS et leurs modalités d'actualisation.**
- **sur les conditions de facturation du Forfait Optionnel.**
- **autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à signer l'avenant N°1 à la convention relative à la «création du service commun d'agglomération à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux».**

Location du terrain communal jouxtant la terrasse du restaurant "le M"

L'adjoint au maire rappelle que le restaurant situé rue du centre a ouvert depuis le 1er mai 2018. Il expose que la terrasse du restaurant jouxte une parcelle communale cadastrée AD n°440.

Il propose, afin d'aider à cette nouvelle installation, de ne pas faire payer de loyer pour l'année 2018 et de faire courir le bail de location de cette parcelle à compter du 1/01/2019 pour une durée de trois années renouvelable avec un loyer annuel de 150 €. Le restaurant "Le M" est géré par Mme Jessica PALMIERA.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition et autorise le maire à signer le bail correspondant.

Participation financière des communes au fonctionnement de la Bibliothèque pour l'année 2018

L'Adjoint au Maire rappelle la convention intercommunale du 1/01/2001 associant les communes d'Abbans-Dessous, d'Abbans-Dessus, de Boussières, de Busy, de Thoraise, de Torpes, et de Vorges-les-Pins à la Bibliothèque municipale de Boussières.

Suite à la réunion du 17 décembre 2017 les représentants des communes ont accepté le budget présenté pour l'année 2018. Le budget ne prévoit pas d'augmentation des cotisations. La participation des communes reste fixée à 1,70 € par habitant.

L'Adjoint au Maire précise que la commune d'Abbans-Dessus a souhaité mettre fin à la convention intercommunale du 1/01/2001.

Communes	Nombre d'habitants (chiffre INSEE au 1/01/2018)	Participation
Boussières	1 111	1 888.70 €
Busy	632	1 074.40 €
Thoraise	357	606.90 €
Torpes	1 076	1 829.20 €
Vorges-les-Pins	607	1 301.90 €
	4 082	6 701.10 €

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition faite et autorise le Maire à émettre les titres de recettes.

Recensement de la population en 2019 : choix du coordonnateur communal

L'adjoint au maire expose qu'une enquête de recensement de la population aura lieu en 2019 du 17 janvier au 16 février 2019. Pour ce faire il convient de désigner un coordonnateur communal.

Il propose de nommer M. Alexandre MARGUET. Il précise que ce dernier avait déjà assuré cette mission au dernier recensement.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition faite et nomme monsieur Alexandre MARGUET, coordonnateur communal pour le recensement de la population 2019.

Point sur les projets : cure, monument et Maison des Loups

- projet Cure : M. DEMESMAY, Adjoint au Maire, informe que l'ouverture des plis a eu lieu le 1er juin. L'analyse des offres est en cours.
- Maison des Loups : la réunion de lancement des travaux avec le cabinet d'architectes est prévue semaine 27 (début juillet).
- Monument aux morts : l'Architecte des Bâtiments de France s'étant opposé au projet de rénovation, Yves FADIER, conseiller en charge du dossier dresse le bilan des actions déjà entreprises auxquelles il faudra donner fin, notamment la confection du socle. Les frais engagés par les entreprises seront remboursés.

Questions diverses

Lotissement la Pâture : le projet nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain. Les démarches ont débuté.

Inauguration du lotissement du Stade rue des Merisiers : il est envisagé d'inaugurer officiellement le lotissement du Stade courant septembre.

Conseil Municipal des Jeunes : le tournoi multisports organisé par le CMJ aura lieu le 16 juin. Hormis les sports de ballon, les participants pourront s'essayer à l'accrobranche grâce à la collaboration de l'association « Animaloup » (anciennement Entre Souris Et Tchat) et la présence de M. Julien CARRAUD, d'Escal'O.

Sécurité routière : Monsieur Rémi MICHON, conseiller, interroge l'assemblée sur le rétrécissement de trottoir à la hauteur du 4 route de Quingey. Les piétons se voient dans l'obligation de circuler sur la chaussée alors que se pose une question de visibilité et de vitesse pour les automobilistes à cet endroit. Il est décidé d'interroger les services du conseil départemental à ce sujet.

Circulation rue de l'Eglise : il est décidé de modifier la circulation de la rue de l'Eglise à compter du 9 juillet 2018 comme suit :

- sens unique de circulation dans le sens descendant depuis le carrefour rue de l'Eglise/ rue du Mont Joli/chemin de la Pâture/chemin de Planche Ronde jusqu'à l'entrée du parking communal située rue de l'Eglise;
- interdiction de circulation dans le sens montant depuis l'entrée du parking communal située rue de l'Eglise jusqu'au carrefour rue de l'Eglise/ rue du Mont Joli/chemin de la Pâture/chemin de Planche Ronde;

Tableau électronique : la société Lumiplan procédera fin juin à l'installation d'un panneau lumineux d'informations rue du Centre face au cabinet médical. Cet outil permettra d'assurer une meilleure communication à l'attention des habitants.

Bibliothèque communautaire : Monsieur Roland DEMESMAY, Adjoint, informe l'assemblée qu'il s'est entretenu téléphoniquement avec Monsieur François LOPEZ 11ème Vice-président du Grand Besançon au sujet du projet de bibliothèque communautaire. Monsieur DEMESMAY a rappelé à Monsieur LOPEZ le questionnement du conseil de Boussières quant à ce projet communautaire, à savoir, l'intérêt d'une telle structure à l'échelle du Grand Besançon et quid du fonctionnement et du financement des bibliothèques intercommunales déjà existantes au niveau local ?

Madame Françoise BERNARD, Adjointe, informe qu'une réunion doit se tenir fin juin avec Monsieur Jean-Yves PRALON, 7ème Vice-président du Grand Besançon, responsable de ce

projet.

Monsieur Rémy LUCAS, conseiller, souligne le prix au m² du projet de l'ordre de 4700 euros qui lui paraît trop onéreux.

Fête des Chariotes : Monsieur Yves FADIER, conseiller et membre du comité des fêtes de l'An 2000 expose les données techniques de cette fête prévue le 26 août. Tout se tiendra sur le parking de la mairie et à proximité concernant la restauration et les jeux pour enfants. Le stationnement des voitures est prévu sur le terrain de la Pâture qui sera tondu.

Mairie de Busy : les nouveaux locaux de la mairie de Busy et le marché de producteurs seront inaugurés le 17 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30

